



Rapport annuel 2016



À PROPOS DE L'AIINB

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (l'AIINB) est l'organisme de réglementation des infirmières immatriculées et des infirmières praticiennes du Nouveau-Brunswick. La réglementation vise à protéger le public en assurant une pratique sécuritaire, compétente et conforme à l'éthique de la part des II. Comme l'exige la loi, l'AIINB soutient les infirmières dans leur atteinte des normes d'exercice exigées et fait la promotion de politiques publiques favorables à la santé pour la population de la province. L'AIINB s'acquitte de ses fonctions de réglementation de différentes façons :

Nous établissons des normes pour la formation, l'immatriculation et la pratique des infirmières immatriculées et des infirmières praticiennes

- Nous approuvons les programmes de formation infirmière.
- Nous avons un processus d'immatriculation pour faire en sorte que les infirmières qui travaillent au Nouveau-Brunswick soient qualifiées.
- Nous aidons les diplômés internationaux en sciences infirmières qui souhaitent obtenir l'immatriculation en vue d'exercer la profession infirmière au Nouveau-Brunswick.
- Nous établissons les normes d'exercice que chaque II/IP doit atteindre dans son travail quotidien.
- Nous exigeons que chaque infirmière du Nouveau-Brunswick prépare et suive un plan de formation continue à chaque renouvellement annuel de son immatriculation (permis d'exercice).

Nous soutenons les infirmières immatriculées et les infirmières praticiennes en leur offrant une variété de services pour les aider à satisfaire aux normes

- Nous offrons des possibilités de formation et des ressources pédagogiques.
- Nous offrons un service de consultation confidentiel sur la pratique.

Nous prenons des mesures lorsque les normes ne sont pas respectées

- Nous recevons et traitons les plaintes portant sur la pratique d'infirmières immatriculées et d'infirmières praticiennes et nous prenons des mesures appropriées de façon équitable et transparente.

C'est avec les infirmières que nous protégeons le public. L'AIINB établit les normes en tenant compte de l'apport des infirmières du Nouveau-Brunswick, mais ce sont ces dernières qui les appliquent dans leur pratique quotidienne pour fournir des soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique.

L'Association est l'organisme de réglementation des infirmières immatriculées et des infirmières praticiennes du Nouveau-Brunswick depuis 1916. La *Loi sur les infirmières et infirmiers* définit nos responsabilités.



VISION

Une profession infirmière façonnée par des infirmières pour la santé de la population du Nouveau-Brunswick.

MISSION

L'Association est un organisme de réglementation professionnel voué à la protection du public et au soutien de la profession infirmière. Elle remplit sa mission en veillant à la promotion et au maintien de normes de formation et de pratique infirmières, et en faisant la promotion de politiques publiques favorables à la santé.

RÔLE

En vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a la responsabilité de mettre en œuvre et de maintenir des normes pour l'exercice de la profession infirmière dans la province, de diriger et de réglementer les personnes qui offrent des soins infirmiers et de pourvoir au bien-être du public et des membres de la profession.

L'AIINB soutient les infirmières en les aidant à respecter les normes d'exercice de la profession. Elle soutient aussi la formation infirmière au niveau débutant et le perfectionnement professionnel des infirmières.

OBJECTIFS DU CONSEIL

Protection du public
Autoréglementation professionnelle
Politiques publiques favorables à la santé

RAPPORT ANNUEL 2016

À propos de l'AIINB	3
Protection du public	6
Autoréglementation de la profession	9
Rapports des comités prévus dans la loi et des comités permanents	12
Statistiques sur les membres	14
États financiers	18
Soutenir les infirmières	30
Structure organisationnelle	32
Conseil d'administration 2015-2016	33
Message de la présidente et de la directrice générale	34

165 rue Regent
Fredericton (N.-B.)
Canada E3B 7B4



1-800-442-4417
aiinb@aiinb.nb.ca
www.aiinb.nb.ca

FORMATION INFIRMIÈRE

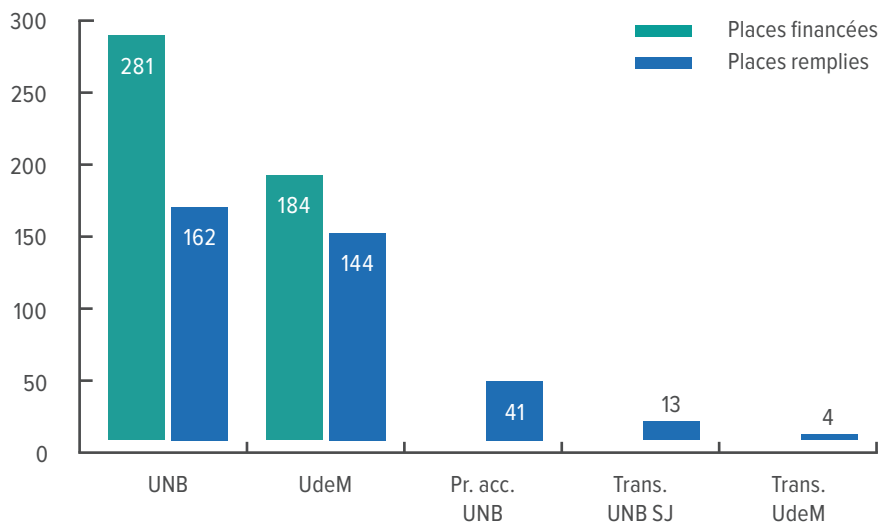


FIGURE 1 FORMATION INFIRMIÈRE : ADMISSION À LA PROFESSION EN 2016

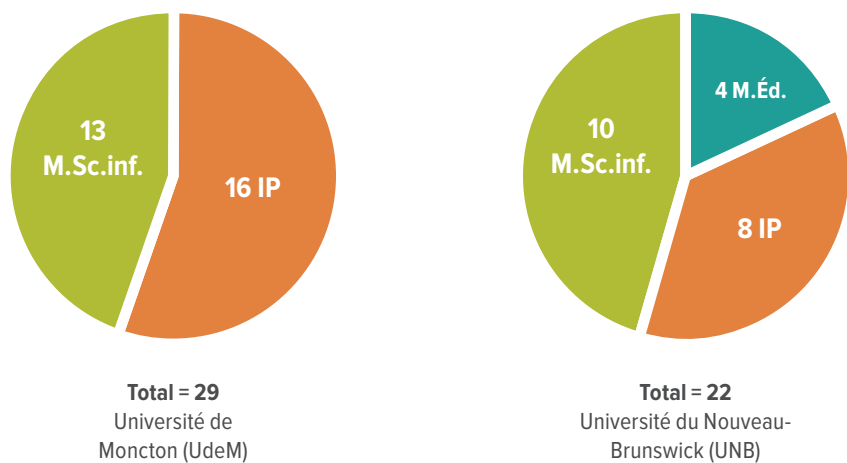


FIGURE 2 MAÎTRISE EN SCIENCES INFIRMIÈRES 2016



AIDE MÉDICALE À MOURIR

En juin 2016, le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi C-14, *Loi modifiant le Code criminel et apportant des modifications connexes à d'autres lois (aide médicale à mourir)*. La nouvelle loi (L.C. 2016, ch. 3) permet aux personnes admissibles de recevoir une aide médicale à mourir en vertu de conditions prescrites et elle établit des mesures de sauvegarde et de protection pour les professionnels de la santé qui fournissent l'aide médicale à mourir et les personnes qui les assistent.

En 2016, les efforts de l'AIINB visaient à s'assurer que les II et les IP soient pleinement informées de leurs responsabilités dans le contexte de ces nouvelles dispositions législatives. Tout au long de l'année, une foire aux questions sur le sujet a été mise à jour et diffusée auprès des membres. Par ailleurs, l'AIINB a participé à un groupe de travail pancanadien en vue de l'élaboration d'un cadre national sur l'aide médicale à mourir pour le personnel infirmier.

APPELS DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE PRATIQUE

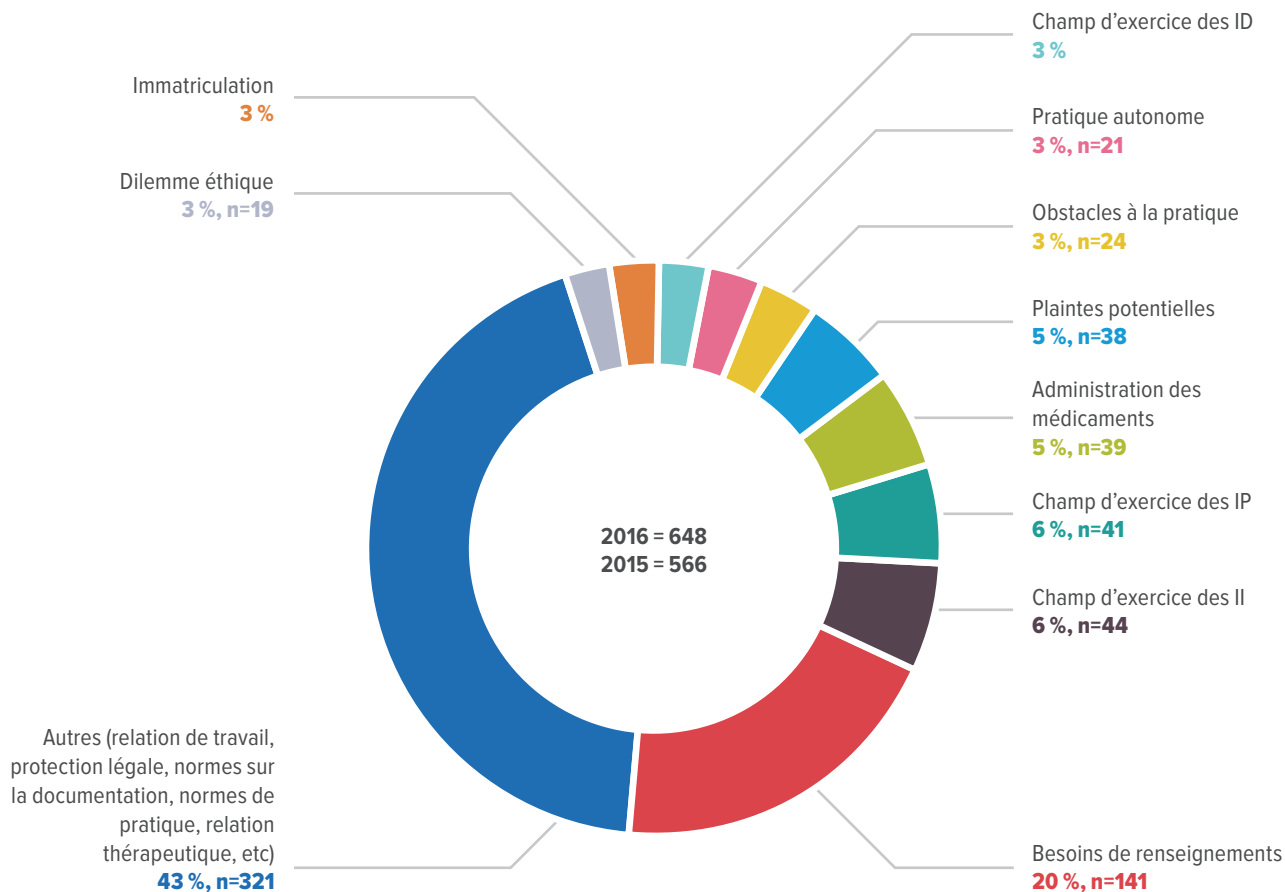


FIGURE 3 APPELS DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE PRATIQUE (JANVIER - DÉCEMBRE 2016)

L'AIINB APPUIE LA pratique infirmière en offrant un service de consultation confidentiel aux infirmières immatriculées, individuellement ou en groupe et dans tous les milieux et domaines d'exercice, ainsi qu'au grand public qui pourrait avoir des questions sur la pratique infirmière.

En 2016, le service de la pratique a reçu 648 appels portant sur un large éventail de sujets liés à la pratique (figure 3). Les appels reçus au service de consultation sont saisis dans une plateforme électronique confidentielle qui permet de cerner les tendances. Les données recueillies servent à éclairer la planification des projets de formation et de rattrapage.



APPROBATION DES PROGRAMMES DE FORMATION INFIRMIÈRE

En vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, l'AIINB a le mandat d'élaborer, d'établir, de maintenir et d'appliquer les normes de formation infirmière. Le processus d'approbation des programmes de formation infirmière de l'AIINB vise à vérifier si les normes de formation infirmière de l'AIINB sont atteintes.

Des visites d'approbation du programme de baccalauréat en science

infirmière de l'Université de Moncton et du Programme de réintégration des infirmières immatriculées du Registered Nurses Professional Development Centre (RNPDC) ont eu lieu en novembre 2016. Les constatations et les recommandations de l'équipe de l'examen d'approbation ont été envoyées au comité consultatif de la formation infirmière aux fins d'examen en 2017.

Groupe de travail sur la profession infirmière au Nouveau-Brunswick : l'examen d'admission à la profession

Suivant une résolution adoptée à l'assemblée générale annuelle de l'AIINB (AGA) en octobre 2016, un groupe de travail composé de représentants des parties prenantes de la profession infirmière de la province a été mis sur pied pour s'acquitter du mandat suivant :

- améliorer le taux de réussite des infirmières diplômées du Nouveau-Brunswick qui choisissent de se présenter à l'examen d'admission à la profession en français;
- faire avancer la parité dans le taux de réussite à l'examen parmi les populations d'infirmières diplômées anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick;
- faire rapport sur les progrès accomplis au sujet des points qui précèdent à l'AGA de 2017.

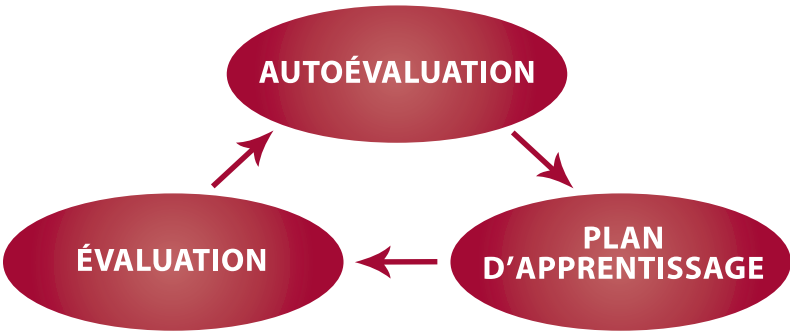
Les 10 membres du groupe de travail offrent des points de vue divers et détermineront des mesures concrètes qui pourront être prises pour donner suite à la résolution de 2016. Les membres sont : Patricia Seaman (doyenne, faculté de sciences infirmières,

UNB); Pierre Godbout (directeur, École de science infirmière, UdeM); Monique Cormier-Daigle (régie de la santé Vitalité); Courtney Budgell (régie de la santé Horizon); Éric Levesque (ministère de la Santé); Natasha Dubé (Affaires intergouvernementales); Joany Duguay (infirmière récemment diplômée de l'UdeM); Meagen Mahar (infirmière récemment diplômée de l'UNB); Paula Doucet (présidente, SIINB); Laurie Janes (directrice générale, AIINB). La première réunion du groupe de travail a eu lieu en décembre 2016.

Jurisprudence

L'AIINB continue de travailler à un module d'apprentissage sur la jurisprudence qui servira à rehausser la compréhension et la sensibilisation des II et des IP envers l'application de la *Loi sur les infirmières et infirmiers* et des autres mesures législatives auxquelles est assujettie la profession infirmière. En 2016, le personnel de l'AIINB a mis à dernière main au contenu du module d'apprentissage sur la jurisprudence et travaillé à la création d'un module d'apprentissage interactif. L'objectif est maintenant de finaliser le module avant de le traduire. Une dernière ébauche produite dans les deux langues sera envoyée à un échantillon aléatoire de 10 % des membres pour obtenir leurs commentaires.

PROGRAMME DE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE (PMC)



Langue	II	IP
anglais	251	6
français	132	5
Domaine d'exercice	II	IP
soins directs	309	11
administration	52	0
formation	20	0
recherche	1	0
autre	1	0
Milieu d'emploi	II	IP
hôpital	243	1
communauté	75	9
foyer de soins	37	0
établissement d'enseignement	12	1
autre	16	0

TABEAU 1

Conformité et vérification du PMC

Le PMC exige que les membres réfléchissent sur leur pratique par l'autoévaluation, préparent un plan d'apprentissage et évaluent les effets des activités d'apprentissage. Les infirmières immatriculées et les infirmières praticiennes doivent se conformer aux exigences du PMC pour maintenir leur immatriculation. Tous les membres doivent répondre à une question obligatoire sur leur formulaire annuel de renouvellement de l'immatriculation pour indiquer si les exigences du PMC sont satisfaites. La conformité des membres au PMC est surveillée au moyen d'un processus de vérification.



VÉRIFICATION DU PMC 2016

395 II, 12 IP vérifiées

Chaque année, 5 % des II et 10 % des IP font l'objet d'une vérification

**394 questionnaires remplis
ont été reçus**

383 IIs, 11 IPs

**Suivi requis auprès de
16 II et de 1 IP**

COMITÉS PRÉVUS DANS LA LOI

Comité thérapeutique des infirmières praticiennes

Le comité thérapeutique des infirmières praticiennes est un comité consultatif du Conseil d'administration de l'AIINB. Il est composé de deux infirmières praticiennes, de deux pharmaciens et de deux médecins nommés par leurs organismes de réglementation respectifs.

Le comité élabore et révisé les annexes concernant les tests de dépistage et de diagnostic qui peuvent être prescrits et interprétés, les médicaments qui peuvent être sélectionnés ou prescrits ainsi que les formes d'énergie qui peuvent être prescrites et les conditions dans lesquelles elles peuvent l'être par une infirmière praticienne.

Le comité s'est réuni en septembre 2016 pour discuter des sujets suivants :

- Une modification à l'Annexe A visant à abolir la liste des examens d'imagerie médicale pouvant être prescrits par une IP a été proposée au Conseil de l'AIINB et au ministre de la Santé en octobre 2016. Ce dernier ayant rejeté la proposition, le travail se poursuivra en 2017 sur ce dossier.
- Prescription de marijuana à des fins médicales : des discussions ont eu lieu, mais rien d'officiel n'a été entrepris pour faire avancer le dossier dans l'immédiat.

Membres du comité : Martha Vickers, infirmière praticienne (présidente), Janet Weber, infirmière praticienne; Janet MacDonnell, pharmacienne; Katrina Mulherin, pharmacienne; Naomi White, médecin; Timothy Snell, médecin.

Rapport du comité des plaintes

Le comité des plaintes examine les plaintes écrites reçues au sujet de la conduite de membres ou d'anciens membres de l'Association des infirmières et infirmiers, conformément à la *Loi sur les infirmières et infirmiers*. Il s'agit du premier palier d'un processus officiel à deux paliers. Le comité des plaintes renvoie les plaintes qui nécessitent une enquête plus poussée au comité de révision ou au comité de discipline aux fins d'un examen et d'une enquête plus approfondis.

Notons que le processus officiel des plaintes prévu dans la *Loi sur les infirmières et infirmiers* est généralement une mesure de dernier recours. La grande majorité des préoccupations et des questions concernant la pratique des infirmières est résolue au niveau de l'employeur ou de l'établissement. Le personnel de l'AIINB offre des services de consultation aux membres, au public et aux employeurs pour les aider à répondre au mieux aux préoccupations concernant la pratique ou la conduite d'infirmières.

Membres du comité : Monique Mallet-Boucher (présidente), Solange Arseneau, Julie Boudreau, Marius Chiasson, Erin Corrigan, Michelle Cronin, Gail Hamilton Dupéré, Roland Losier, Albert Martin, Aline Saintonge et Edith Tribe.

PLAINTES, 2016	TOTAL
Cas reportés de 2015	3
Nouvelles plaintes	5
Plaintes renvoyées au comité de révision	2
Plaintes renvoyées au comité de discipline	4
Suspension de l'immatriculation	4
Plaintes rejetées	0
Cas reportés à 2017	2

TABLEAU 2

Comité de discipline et comité de révision

En vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, l'AIINB est tenue d'avoir un processus officiel pour traiter les plaintes déposées contre des infirmières au sujet de leur comportement professionnel. Le comité de discipline et le comité de révision étudient les plaintes qui leur sont renvoyées par le comité des plaintes de l'Association. Ces comités s'occupent du deuxième palier du processus d'étude du comportement professionnel à deux paliers. Les problèmes de santé qui rendent une infirmière inapte à exercer sa profession de façon sécuritaire sont étudiés par le comité de révision, tandis que toutes les autres plaintes sont du ressort du comité de discipline.

COMITÉS PERMANENTS

Comité consultatif de la formation infirmière

En 2016, le comité consultatif de la formation infirmière a tenu deux réunions par téléconférence.

En février 2016, le comité s'est réuni pour étudier les rapports de décembre 2015 des examens d'approbation portant sur les programmes d'infirmières praticiennes de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton. À la lumière des rapports des équipes d'examen d'approbation, le comité a recommandé au Conseil d'administration de l'AIINB d'approuver les deux programmes pour une période de cinq ans et de demander un rapport provisoire de chaque programme d'ici le 1er mars 2018 pour donner suite aux recommandations formulées par les équipes d'examen d'approbation. Le comité a aussi examiné les Normes de formation infirmière au Nouveau-Brunswick et recommandé au Conseil d'administration de l'AIINB de les approuver. Le Conseil a approuvé toutes les recommandations.

En avril 2016, le comité s'est réuni pour discuter de la sélection des membres de l'équipe de l'examen d'approbation pour l'examen d'approbation du programme de baccalauréat en science infirmière de l'Université de Moncton et le Programme de réintégration des infirmières immatriculées du Registered Nurses Professional Development Centre (RNPDC), à Halifax (N.-É.). De plus, à sa réunion d'avril 2016, le comité a révisé ses attributions, qui ont ensuite été soumises à l'approbation du Conseil d'administration. Le Conseil a approuvé toutes les recommandations.

Membres du comité : Marjolaine Dionne Merlin (présidente), Kathleen Mawhinney, Joanne Barry, France Chassé, Nancy Sheehan, Dawn Haddad et Marie-Pier Jones.

Comité des résolutions

Les résolutions doivent être présentées par écrit au comité des résolutions et signées par au moins deux membres actifs, et indiquer si elles sont parrainées par un membre individuel, un groupe d'infirmières ou une section.

Au cours de l'année, le comité des résolutions a reçu deux résolutions qui ont été soumises au vote des membres et adoptées à l'assemblée générale annuelle de 2016. Ce sont les seules résolutions que le comité a reçues en 2016.

Les membres suivants de la section de Carleton-Victoria siègent actuellement au comité des résolutions pour un mandat de deux ans (2014-2016) : Teresa Harris (présidente), Susan McCarron et Karen Allison.

STATISTIQUES SUR LES MEMBRES

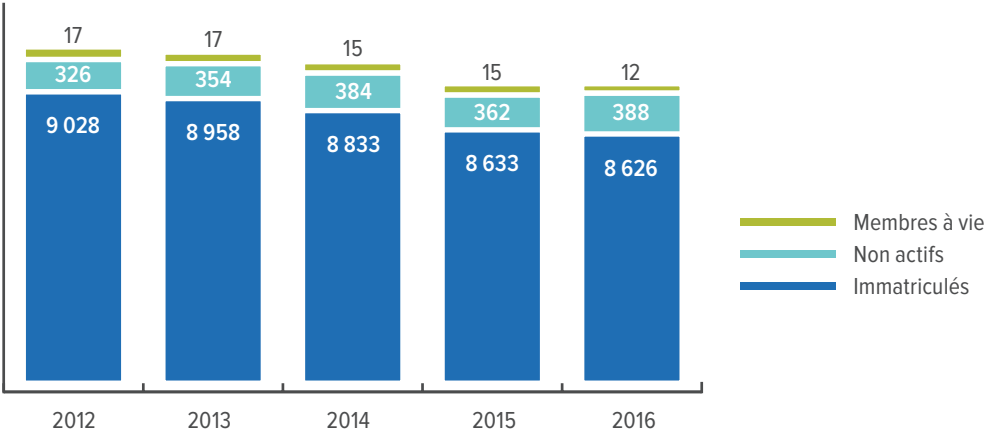


FIGURE 4 NOMBRE DE MEMBRES

Membre à vie : une infirmière ou un infirmier reconnu par l'AIINB pour les services exceptionnels rendus à la profession infirmière, que ce soit dans un poste électif ou en participant à des comités d'envergure provinciale ou nationale.

Membre non actif : une personne qui a déjà été immatriculée au sens de la loi, mais qui à l'heure actuelle n'exerce pas activement la profession infirmière dans la province (p. ex., congé de maladie, congé de maternité).

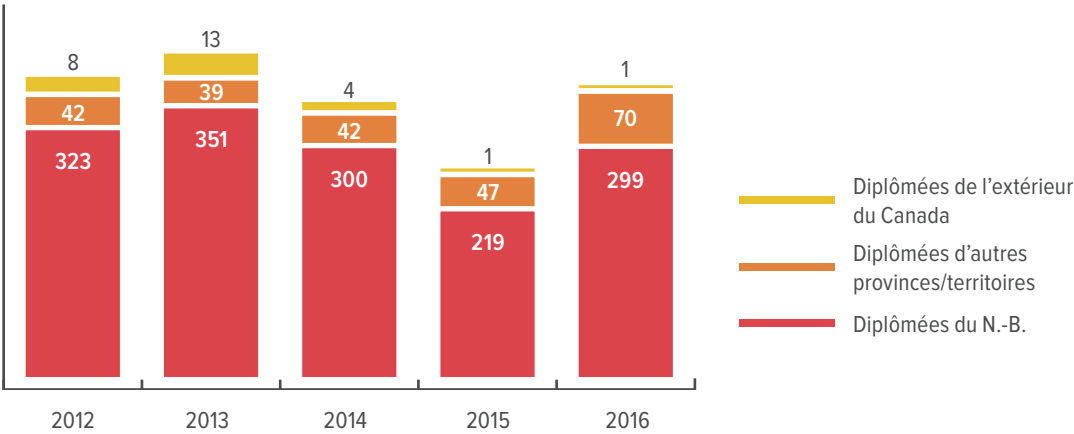


FIGURE 5 NOMBRE DE NOUVELLES INSCRIPTIONS AU REGISTRE

STATISTIQUES SUR LES MEMBRES

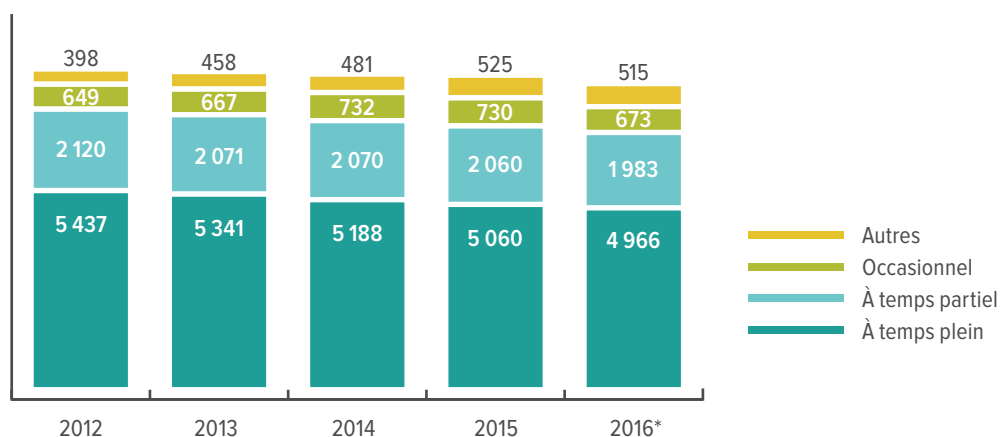


FIGURE 6 NOMBRE D'INFIRMIÈRES QUI ONT UN EMPLOI

*Rapport préliminaire sur les infirmières immatriculées, ministère de la Santé, 2016. • Comprend les emplois temporaires, les congés et les inconnus. • Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à 100 %.

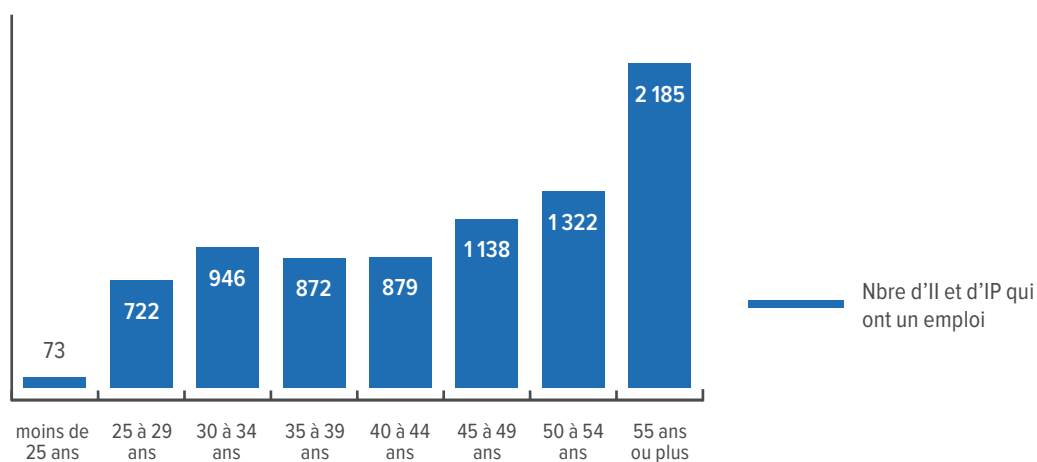


FIGURE 7 RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE DES II ET IP QUI ONT UN EMPLOI

STATISTIQUES SUR LES MEMBRES

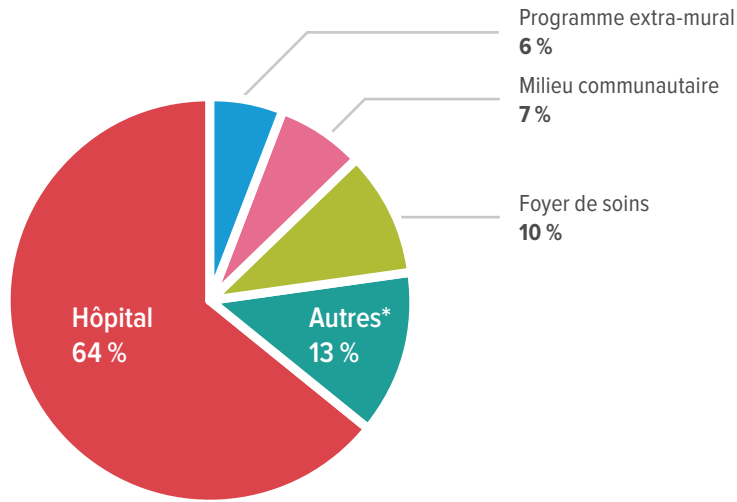


FIGURE 8 MILIEU DE TRAVAIL

*Comprend les cabinets de médecin, les lieux industriels, les établissements de formation, le travail autonome, les associations, le gouvernement, les établissements correctionnels, les centres de traitement des dépendances et les Forces armées. - Rapport préliminaire sur les infirmières immatriculées, ministère de la Santé, 2015. - Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à 100 %.

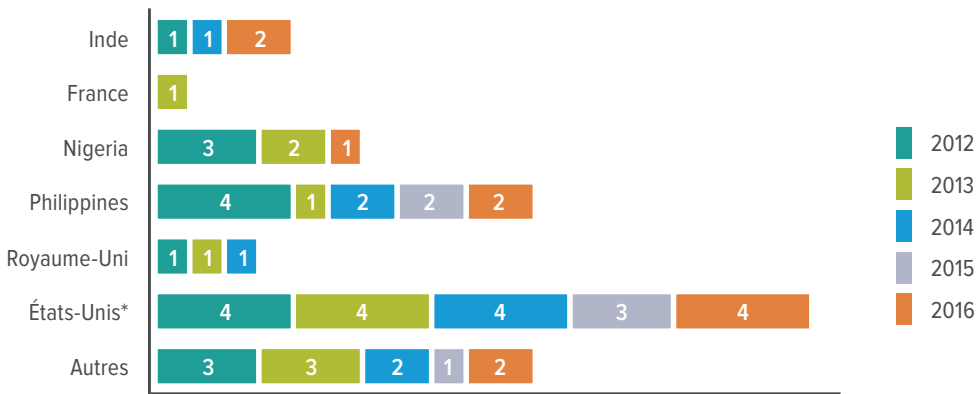


FIGURE 9 DEMANDES REÇUES DE DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX EN SCIENCES INFIRMIÈRES (DISI)

*Comprend les Canadiens formés aux États-Unis. - Ce graphique montre le pays d'origine des diplômés internationaux en sciences infirmières qui ont présenté une demande d'immatriculation à l'AIINB au cours des cinq dernières années.

STATISTIQUES SUR LES MEMBRES

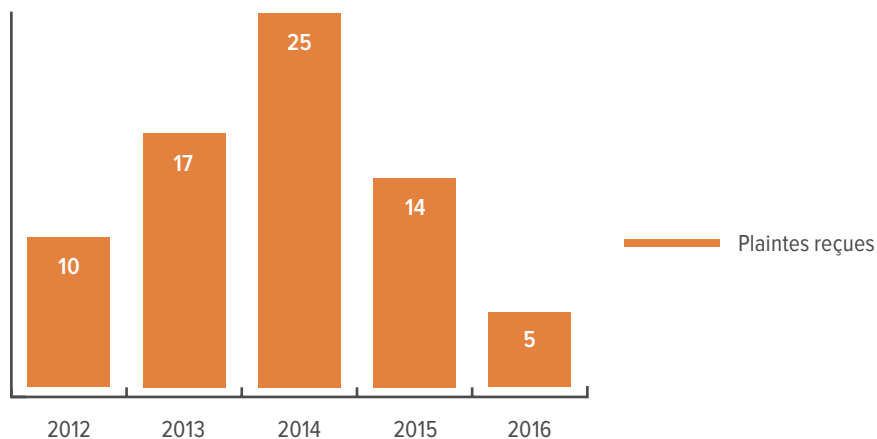


FIGURE 10 NOMBRE DE PLAINTES REÇUES PAR ANNÉE

Le comité des plaintes examine des plaintes qui n'ont pas pu être résolues au niveau de l'établissement ou de l'employeur et qui sont du ressort de l'AIINB en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les infirmières et infirmiers*.

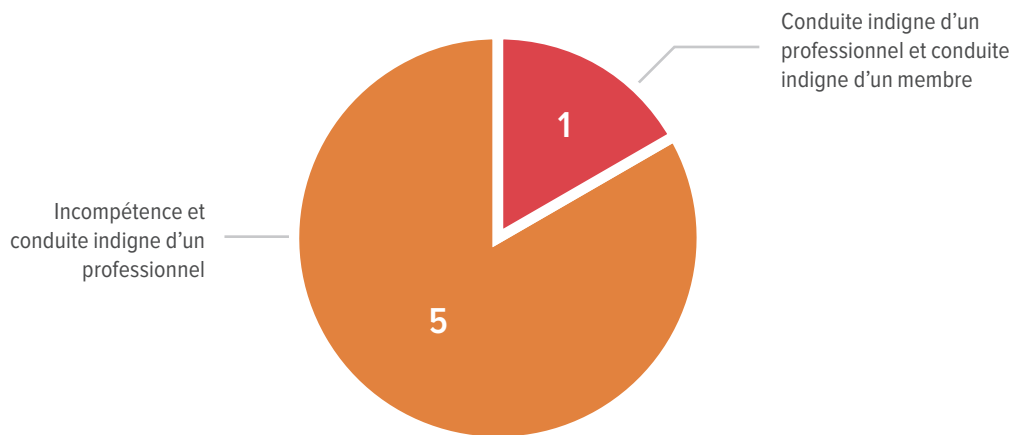


FIGURE 11 NATURE DES PLAINTES

Incompétence : erreurs dans l'administration de médicaments, tenue de dossiers déficiente, manque de connaissances, de compétences ou de jugement.

Conduite indigne d'un professionnel : vol, fraude ou tromperie, malhonnêteté, comportement contraire à l'éthique.

Conduite indigne d'un membre : atteinte à la vie privée, infraction à la Loi sur les infirmières et infirmiers, condamnation au criminel.

ÉTATS FINANCIERS

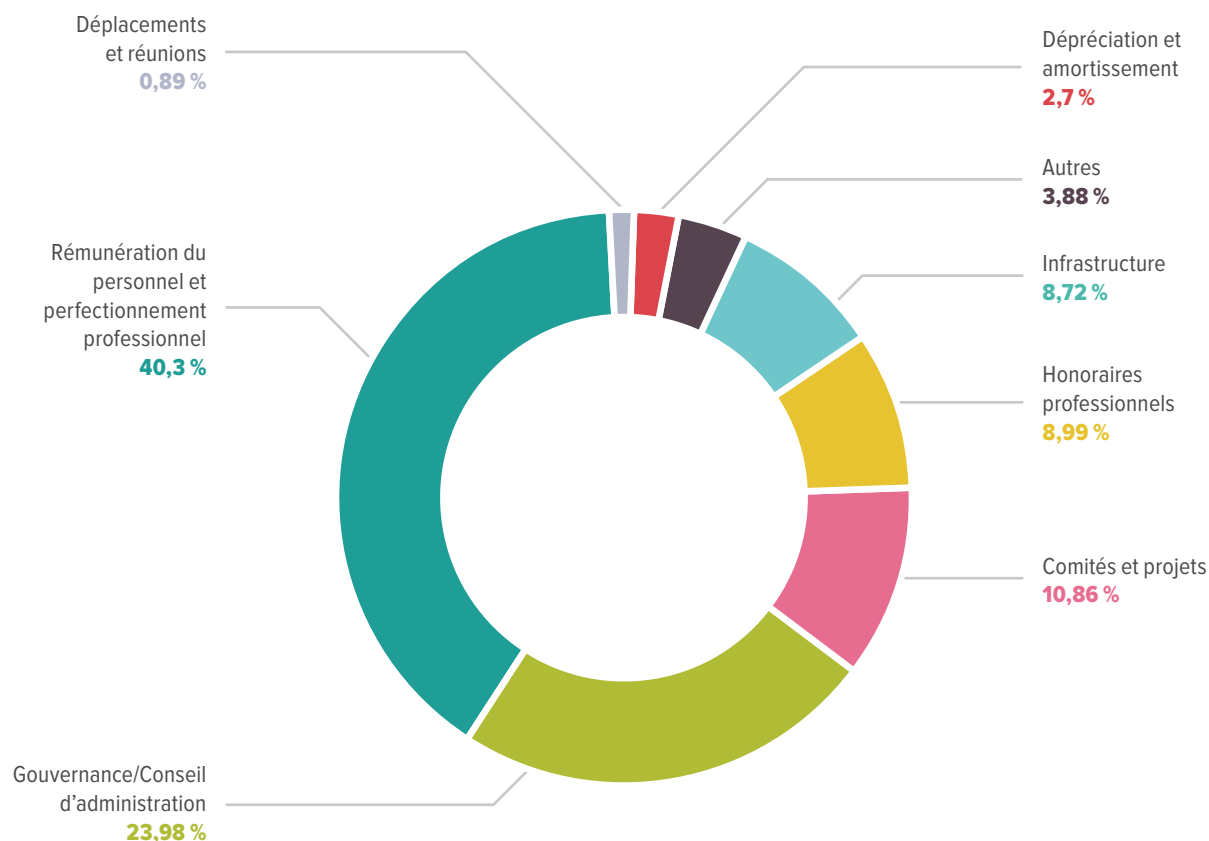


FIGURE 12 RÉPARTITION DES DÉPENSES, 2016

POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE terminée le 30 novembre 2016, l'AIINB enregistre un excédent de 355 068 \$ comparativement à l'excédent prévu de 81 907 \$. Les revenus réels tirés des cotisations ont été supérieurs aux projections de revenus prudentes qui avaient été faites. Les charges opérationnelles réelles ont été conformes aux prévisions. Le tout a donné lieu à un excédent global.

Les charges opérationnelles de 2016 sont demeurées stables par rapport aux années précédentes, y compris les sommes importantes versées par l'AIINB pour les frais d'adhésion à l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, au Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière et à la Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada. Les coûts d'infrastructure et de bureau

ont compté pour environ 16 % des charges opérationnelles, tandis que le soutien aux membres représente 60 % des dépenses annuelles.

L'Association a un actif de 7,07 millions de dollars, dont 2,4 millions en immobilisations. L'AIINB n'a pas de dette opérationnelle à long terme. Tous les placements à court et à long terme sont détenus dans des instruments financiers à capital protégé. L'Association utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés, ce qui lui permet de planifier à long terme et de protéger les fonds opérationnels.

Les résultats opérationnels futurs sont gérés de manière à atténuer tout risque financier lié à une baisse éventuelle du nombre de membres, aux frais d'adhésion versés à l'AIIC, au CCORPI et à la SPIIC et aux dépenses imprévues.

Nicholson & Beaumont

Chartered Accountants

328 King Street
PO Box 1051
Fredericton, NB
E3B 5C2

Phone (506) 458-9815
(506) 458-1599
Fax (506) 459-7575

RAPPORT DE L'AUDITEUR

Au comité de direction de
l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, qui comprennent les états de la situation financière au 30 novembre 2016, les états des résultats d'exploitation, les variations de l'actif net et les variations des flux de trésorerie au 30 novembre 2016, ainsi qu'un résumé des conventions comptables et autres notes explicatives.

La responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans non lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de l'auditeur.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick au 30 novembre 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos au 30 novembre 2016 conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Le 10 février 2017

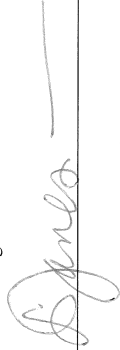
Comptables agréés

Nicholson & Beaumont
Chartered Accountants

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 NOVEMBRE 2016

	Fonds du Centenaire de l'AIINB/Congrès biennal de l'AIIC	Fonds des avantages des employés	Fonds de prévoyance	Fonds de capital	Radiations interfonds	30 Novembre 2016 Total	30 Novembre 2015 Total
Actif à court terme							
Encaisse - note 2 (a)	318,826 \$	- \$	55 \$	933,00 \$	-	319,814 \$	790,077 \$
Placements - note 2 (a) et 3	500,000	173,384	192,709	313,727	-	1,179,820	1,361,557
Comptes débiteurs	59,955	-	-	-	-	59,955	64,131
Dépenses payées d'avance	73,393	-	-	-	-	73,393	45,475
Intérêts courus à recouvrer	859	2,574	502	3,996	-	7,931	34,031
Dû à partir du Fonds de capital	100,278	-	-	-	(100,278)	-	-
Dû à partir du Fonds général - note 5	-	62,794	-	-	(62,794)	-	-
	<u>1,053,311</u>	<u>238,752</u>	<u>193,266</u>	<u>318,656</u>	<u>(163,072)</u>	<u>1,640,913</u>	<u>2,295,271</u>
Actif à long terme							
Intérêts courus à recouvrer	775	-	3,043	-	-	3,818	9,371
Placements - note 3	3,606,825	29,896	573,963	-	-	4,210,684	3,568,778
	<u>3,607,600</u>	<u>29,896</u>	<u>577,006</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4,214,502</u>	<u>3,578,149</u>
Actifs immobilisés - net de l'amortissement - note 2 (b) et 4	<u>2,408,375</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2,408,375</u>	<u>2,481,443</u>
	<u>7,069,286 \$</u>	<u>268,648 \$</u>	<u>770,272 \$</u>	<u>318,656 \$</u>	<u>(163,072) \$</u>	<u>8,263,790 \$</u>	<u>8,354,863 \$</u>
Passif à court terme							
Comptes créditeurs - note 8	339,533 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	339,533 \$	202,453 \$
Recettes futures	3,745,420	-	-	-	-	3,745,420	3,885,978
Dû à partir du Fonds général	-	-	-	100,278	(100,278)	-	-
Dû à partir du Fonds des avantages des employés - note 5	62,794	-	-	-	(62,794)	-	-
Obligation courue pour prestations en cas de retraites ou de démissions - note 2 (c)	-	26,026	-	-	-	26,026	26,026
	<u>4,147,747</u>	<u>26,026</u>	<u>-</u>	<u>100,278</u>	<u>(163,072)</u>	<u>4,110,979</u>	<u>4,114,457</u>
Dettes à long terme							
Obligation courue pour prestations en cas de retraites ou de démissions - note 2 (c)	-	242,622	-	-	-	242,622	279,061
	<u>-</u>	<u>242,622</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>242,622</u>	<u>279,061</u>
Solides du Fonds							
Restreints à l'interne	-	-	770,272	218,378	-	988,650	1,306,037
Investis dans les actifs immobilisés	2,408,375	-	-	-	-	2,408,375	2,481,443
Non restreints	513,164	-	-	-	-	513,164	173,865
	<u>2,921,539</u>	<u>-</u>	<u>770,272</u>	<u>218,378</u>	<u>-</u>	<u>3,910,189</u>	<u>3,961,345</u>
Approuvé par la directrice générale	<u>7,069,286 \$</u>	<u>268,648 \$</u>	<u>770,272 \$</u>	<u>318,656 \$</u>	<u>(163,072) \$</u>	<u>8,263,790 \$</u>	<u>8,354,863 \$</u>

Nicholson Beaumont
Chartered Accountants



Restreint au niveau interne

	Fonds du Centenaire de l'AIINE/ Congrès biennal de l'AIIC	Fonds des avantages des employées	Fonds de prévoyance	Fonds de capital	Total	Investis dans actifs immobilisés	Non restraints	30 Novembre 2016 Total	30 Novembre 2015 Total
Solde, début de l'année	339,645 \$	- \$	753,939 \$	212,453 \$	1,306,037 \$	2,481,443 \$	173,865 \$	3,961,345 \$	3,675,920 \$
Excédent des recettes (dépenses) pour l'année	(339,645)	(88,837)	16,333	5,925	(406,224)	(99,551)	454,619	(51,156)	285,425
Transferts interfonds - note 5	-	88,837	-	-	88,837	-	(88,837)	-	-
Achat d'actifs immobilisés	-	-	-	-	-	26,483	(26,483)	-	-
Solde, fin de l'année	- \$	- \$	770,272 \$	218,378 \$	988,650 \$	2,408,375 \$	513,164 \$	3,910,189 \$	3,961,345 \$

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES OPÉRATIONS

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 NOVEMBRE 2016

	Fonds général	Fonds du Centenaire de l'AIINB/ Congrès biennal de l'AIIC	Fonds des avantages des employées	Fonds de prévoyance	Fonds de capital	30 Novembre 2016 Total	30 Novembre 2015 Total
Recettes							
Publicité et publications	6,890 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6,890 \$	6,940 \$
Assemblée annuelle	-	-	-	-	-	0	1,593,00
Cotisations et examen de l'AIIC	473,646	-	-	-	-	473,646	443,120
Revenu des placements	26,861	-	-	-	-	55,752	69,905
Cotisations	3,513,011	3,176	3,457	16,333	5,925	3,513,011	3,249,308
Frais des examens de l'AIINB	1,000	-	-	-	-	1,000	1,800
Revenu de location	55,274	-	-	-	-	55,274	50,560
Autre revenu	65,418	-	-	-	-	65,418	35,132
Initiative PIES	170,417	-	-	-	-	170,417	135,219
	<u>4,312,517</u>	<u>3,176</u>	<u>3,457</u>	<u>16,333</u>	<u>5,925</u>	<u>4,341,408</u>	<u>3,993,577</u>
Dépenses							
Assemblée annuelle	26,552	-	-	-	-	26,552	84,133
Prix	21,750	135,737	-	-	-	157,487	21,750
Subventions et fonds aux sections	8,786	-	-	-	-	8,786	8,180
Conseil et biennale de l'AIIC	703	-	-	-	-	703	1,447
Frais : AIIC, SPIIC et EAIC	776,743	-	-	-	-	776,743	745,484
Comités, projets et autres activités\	101,933	162,663	-	-	-	264,596	119,274
Liaison - membres/homologues/							
intervenant/corporative	39,140	-	-	-	-	39,140	35,208
Salaires et avantage sociaux des employées - note 7	1,658,634	-	92,294	-	-	1,750,928	1,567,725
Système d'information	22,218	-	-	-	-	22,218	18,149
Communications et relations publiques	134,693	42,260	-	-	-	176,953	111,071
Contrat de location-acquisition et frais bancaires	49,504	-	-	-	-	49,504	42,288
Conseil et comité de direction de l'AIINB	118,248	-	-	-	-	118,248	63,947
Dépenses de bureau	155,693	2,161	-	-	-	157,854	124,515
Perfectionnement professionnel	24,770	-	-	-	-	24,770	6,124
Dépenses des locaux	153,407	-	-	-	-	153,407	158,242
Honoraires professionnels et des expertes-conseils	394,707	-	-	-	-	394,707	352,400
Initiative PIES	170,417	-	-	-	-	170,417	133,591
	<u>3,857,898</u>	<u>342,821</u>	<u>92,294</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4,293,013</u>	<u>3,593,528</u>
	<u>454,619</u>	<u>(339,645)</u>	<u>(88,837)</u>	<u>16,333</u>	<u>5,925</u>	<u>48,395</u>	<u>400,049</u>
Excédent des recettes (dépenses) avant perte sur cession et amortissement des actifs immobilisés							
Perte sur cession	-	-	-	-	-	0	10,769
Amortissement des actifs immobilisés	99,551	-	-	-	-	99,551	103,855
	<u>99,551</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>99,551</u>	<u>114,624</u>
Excédent des recettes (dépenses) pour l'année	<u>355,068 \$</u>	<u>(339,645) \$</u>	<u>(88,837) \$</u>	<u>16,333 \$</u>	<u>5,925 \$</u>	<u>(51,156) \$</u>	<u>285,425 \$</u>

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 NOVEMBRE 2016

	<u>30 Novembre 2016</u>		<u>30 Novembre 2015</u>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Excédent des revenus	(51,156)	\$	285,425 \$
Réintégration de postes hors trésorerie			
Obligation courue pour prestations en cas de retraites ou de démissions	92,294		48,694
Amortissement des actifs immobilisés	99,551		103,855
Perte résultant de la vente d'actifs immobilisés	-		10,769
Revenu de placement réinvesti	(9,299)		(7,971)
Variation nette des postes hors trésorerie			
Comptes débiteurs	4,176		(51,338)
Intérêts courus à recouvrer	(27,918)		(42,682)
Dépenses payées d'avance	31,653		4,973
Comptes créditeurs	137,080		(185,049)
Recettes futures	(140,558)		57,483
	<u>135,823</u>		<u>224,159</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Indemnité de retraite payée	(128,733)		-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement et d'investissement			
Transfert - placements à long terme à placements courants	1,179,820		1,361,557
Achat de placements à long terme	(3,682,750)		(3,344,010)
Achat d'actifs immobilisés	(26,483)		(439,880)
Sortie d'actifs à long terme	<u>1,870,323</u>		<u>2,275,433</u>
	(659,090)		(146,900)
Augmentation nette de l'encaisse et des placements	(652,000)		77,259
Encaisse et placements, début de l'année	<u>2,151,634</u>		<u>2,074,375</u>
Encaisse et placements, fin de l'année	<u><u>1,499,634</u></u>	\$	<u><u>2,151,634</u></u>
Représenté par:			
Encaisse	319,814	\$	790,077 \$
Placements à court terme	<u>1,179,820</u>		<u>1,361,557</u>
	<u><u>1,499,634</u></u>	\$	<u><u>2,151,634</u></u>

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2016

1. But de l'Association

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi relative à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick* dans la province du Nouveau-Brunswick le 20 juin 1984.

L'Association est un organisme autoréglementé établi pour hausser et maintenir le niveau de qualité de l'exercice de la profession infirmière dans la province du Nouveau-Brunswick, pour diriger et réglementer les personnes qui offrent des soins infirmiers et pourvoir au bien-être du public et des membres de la profession.

L'Association est enregistrée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est donc exempté des impôts sur le revenu.

2. Importantes conventions comptables

a) Instruments financiers

L'Association répartit ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon le but pour lequel l'actif a été acquis ou la dette a été contractée. Les conventions comptables suivies par l'Association pour chaque catégorie sont les suivantes :

Actifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés à titre d'actif détenu à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'établissement du bilan, et toute modification dans la juste valeur est constatée dans les recettes (pertes) nettes dans la période durant laquelle le changement a lieu. Le coût de transaction est imputé à la période où il est engagé. Dans les présents états financiers, l'encaisse et les équivalents de trésorerie sont classés à titre d'actif détenu à des fins de transaction.

Emprunts, débiteurs et autre passif financier

Les instruments financiers classés à titre d'emprunts, de débiteurs et autre passif financier sont reportés à un coût amorti au moyen de la méthode des intérêts effectifs. Le coût de transaction est comptabilisé lorsqu'il est engagé.

Dans les présents états financiers, les comptes débiteurs sont classés dans les emprunts et les comptes débiteurs, et les comptes créditeurs, les recettes futures, l'obligation découlant du contrat de location-acquisition et l'obligation courue pour prestations en cas de retraites ou de démissions sont classés dans les autres éléments du passif financier.

b) Actifs immobilisés et amortissement

Les actifs immobilisés sont enregistrés au coût moins l'amortissement accumulé. L'amortissement est prévu annuellement sur une base linéaire comme suit :

Asphaltage et clôture	5 %
Bâtiment	2,5 %
Matériel informatique et de photocopie	33,3 %
Mobilier et équipement de bureau	6,67 %

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2016

Note 2 (suite)

c) Comptabilité du fonds et reconnaissance des recettes

L'Association suit la méthode du fonds restreints pour la comptabilité et les recettes sont inscrites une fois gagnées.

Les recettes et les dépenses non restreintes concernant l'administration et les activités des programmes sont indiquées dans le fonds général.

Les recettes et les dépenses concernant la biennale de l'AIIC, qui aura lieu au Nouveau-Brunswick en 2016, sont indiquées dans le fonds du Centenaire de l'AIINB/Congrès biennal de l'AIIC.

Les recettes et les dépenses concernant les retraites et les démissions des employées sont indiquées dans le fonds des avantages des employées. Ce fonds est maintenu à un montant égal aux obligations prévues par la direction envers les employées au 30 novembre 2016, conformément aux directives sur le personnel.

Les recettes et les dépenses liées aux coûts engagés pour exécuter le mandat de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick dans le secteur de la discipline, qui sont imprévues et qui dépassent le montant prévu au budget annuel, sont indiquées dans le Fonds de prévoyance.

d) Services d'apport

Aucun montant n'a été inclus dans les états financiers pour les services d'apport.

e) Estimations

La préparation des états financiers conformément aux conventions comptables généralement reconnues exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et dépenses déclarés pour la période visée. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction, puisque des renseignements supplémentaires pourraient être obtenus par la suite.

f) Instruments financiers

Politique de gestion des risques

L'organisme est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse qui suit offre une mesure des risques au 30 novembre 2016.

Risque lié au marché

L'organisme est exposé à un risque lié aux taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe soumettent l'association à un risque lié à la juste valeur.

Risque de liquidité

L'organisme considère avoir des ressources suffisantes pour assurer le financement de ses besoins financiers actuels et à long terme à un coût raisonnable.

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2016

Note 2 (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit de l'organisme est principalement lié à ses comptes débiteurs.
L'organisme estime que son risque de crédit lié aux comptes débiteurs est limité parce que :

- au cours des trois derniers exercices, l'organisme n'a constaté aucune créance douteuse.

Mesure

Au départ, l'association mesure ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur, à l'exception de certaines opérations entre apparentés qui sont mesurées en fonction de leur valeur comptable ou de leur valeur d'échange, selon ce qui est approprié. Les frais de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés.

Par la suite, l'Association évalue tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût d'amortissement.

Les instruments financiers de l'Association sont composés de l'encaisse, des placements à court terme, des comptes débiteurs, des intérêts courus, des placements, des comptes créditeurs et des charges à payer ainsi que de l'indemnité de retraite accumulée pour les employés.

De l'avis de la direction, l'Association n'est exposée à aucun risque de crédit ou risque de change important découlant de ces instruments financiers. Leur juste valeur est très proche de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

g) Constatation des revenus

L'organisme constate ses revenus dans la période où ils sont acquis.

3. Encaisse et placements

L'encaisse et les placements, qui sont enregistrés au coût, comprennent ce qui suit :

Fonds général

Placements courants

Cinq CPG à un taux d'intérêt variant entre 1,75 % et 1,81 % versé annuellement	<u>500 000 \$</u>
---	-------------------

Placements à long terme

Cinq CPG à un taux d'intérêt variant entre 1,45 % et 1,65 % versé annuellement venant tous à échéance en 2018	500 000 \$
---	------------

Placement RBC compagne d'épargne série A (2010)	<u>3 106 825</u>
	<u>3 606 825 \$</u>

Le coût des placements qui précèdent se rapproche de leur juste valeur marchande.

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2016

Fonds des avantages des employées

Placements courants

Certificat de placement garanti de la Banque Nationale
venant à échéance le 12 juillet 2017
à un taux d'intérêt de 2,3 % payable à l'échéance prévue. 97 384 \$

Certificat de placement garanti de la Banque ICICI Canada
venant à échéance le 26 octobre 2017 à un taux
d'intérêt de 1,8 % payable à l'échéance prévue. 76 000

173 384 \$

Placements à long terme

Placement RBC compagne d'épargnes série A (2010) 29 896

Le coût des placements qui précèdent se rapproche de leur juste valeur marchande.

Fonds du capital

Placements courants

Certificat de placement garanti de la Banque Nouvelle-Écosse
venant à échéance le 16 avril 2017 à un taux d'intérêt de 1,6 %
payable à l'échéance prévue. 200 000 \$

Certificat de placement garanti de la Banque Royale
venant à échéance le 26 octobre 2017 à un taux d'intérêt de 1,6 %
payable à l'échéance prévue. 113 727

313 727 \$

Le coût des placements qui précèdent se rapproche de leur juste valeur marchande.

Fonds de prévoyance

Placements courants

Certificat de placement garanti de la Banque
Royale venant à échéance le 23 octobre 2017
à un taux d'intérêt de 2,5 % versé annuellement. 192 709 \$

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2016

Placements à long terme

Certificat de placement garanti des conseillers BMO venant à échéance le 23 octobre 2018 à un taux d'intérêt de 2,9 % versé annuellement.	192 709 \$
Certificat de placement garanti de la Banque Laurentian venant à échéance le 25 mars 2019 à un taux d'intérêt de 1,85 % versé annuellement.	78 000
Certificat de placement garanti de LBC Trust venant à échéance le 25 mars 2019 à un taux d'intérêt de 1,85 % versé annuellement.	78 000
Certificat de placement garanti de la Banque ICI Canada venant à échéance le 13 juillet 2020 à un taux d'intérêt de 1,8 % versé annuellement.	17 954
Certificat de placement garanti de la Banque Canadian Tire venant à échéance le 26 octobre 2021 à un taux d'intérêt de 1,85 % versé annuellement.	100 000
Certificat de placement garanti de la Compagnie de Fiducie Peoples venant à échéance le 26 octobre 2021 à un taux d'intérêt de 1,8 % versé annuellement.	55 000
Certificat de placement garanti de la Banque HSBC venant à échéance le 26 octobre 2021 à un taux d'intérêt de 1,75 % versé annuellement.	<u>52 300</u>
	<u>573 963 \$</u>

Le coût des placements qui précèdent se rapproche de leur juste valeur marchande.

4. Actifs immobilisés

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u> <u>Accumulé</u>	<u>2016</u> <u>Net</u>	<u>2015</u> <u>Net</u>
Terrain	301 893 \$	- \$	301 893 \$	301 893 \$
Asphaltage et clôture	18 680 \$	13 564 \$	5 116 \$	6 048 \$
Bâtiment	3 062 695 \$	1 089 242 \$	1 973 453 \$	2 050 022 \$
Matériel informatique et de photocopie	113 290 \$	104 882 \$	8 408 \$	6 278 \$
Mobilier et équipement de bureau	267 467 \$	147 962 \$	119 505 \$	117 202 \$
	<u>3 764 025 \$</u>	<u>1 355 650 \$</u>	<u>2 408 675 \$</u>	<u>2 481 443 \$</u>

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2016

5. Transferts interfonds et soldes des fonds restreints au niveau interne

Le 30 novembre 2016, le Fonds général devait 62 794 \$ au Fonds des avantages aux employés, somme payable sur demande sans intérêt.

Le 30 novembre 2016, le Fonds de capital devait 300 278 \$ au Fonds général, somme payable sur demande sans intérêt.

6. Régime enregistré d'épargne

Au cours de l'exercice 2016, tel que prévu dans les directives de l'Association concernant le personnel, une somme de 119 882 \$ (2015 – 103 990 \$) a été versée aux régimes enregistrés d'épargne-retraite individuels des employées.

7. Engagements

En 2012, un système postal a été loué pour une durée de 66 mois.

Les versements futurs sont les suivants :

	<u>Versement</u>
2017	4 386 \$

8. Comptes créditeurs

Les comptes créditeurs comprennent une somme de 137 045 \$ (109 515 \$ en 2015) qui doit être versée au gouvernement.

SOUTENIR LES INFIRMIÈRES

Conseil d'administration : élections

Quatre postes d'administratrice régionale étaient à pourvoir au Conseil d'administration de l'AIINB en 2016 : Région 1 (Moncton), Région 3 (York), Région 5 (Madawaska-Restigouche) et Région 7 (Miramichi). Trois des quatre postes ont été pourvus par acclamation. Le seul poste qui a nécessité un scrutin est celui de la Région 3, où trois candidates se sont présentées. Un mode de scrutin en ligne et par téléphone grâce aux services d'un fournisseur externe, Intelivote Systems Inc., a été utilisé pour les élections de 2016.

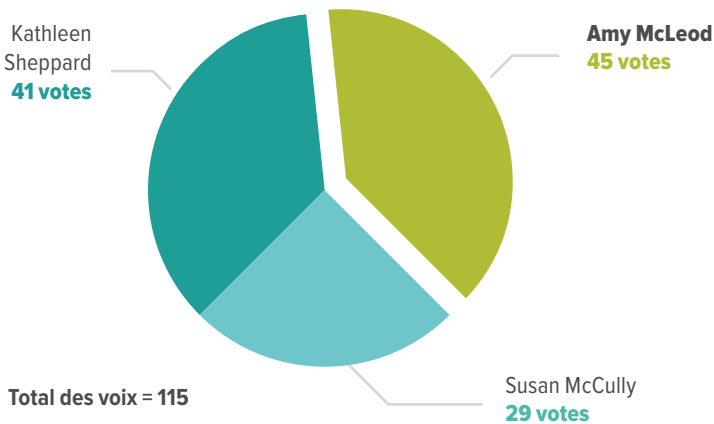


FIGURE 13 ÉLECTIONS DE 2016 : RÉGION 3



Semaine nationale des soins infirmiers 2016 (SNSI)

En plus de la distribution de l'affiche unique du Centenaire à l'occasion de la SNSI, la présidente de l'AIINB Brenda Kinney, la présidente élue, Karen Frenette, la directrice générale, Laurie Janes et la présidente du SIINB, Marilyn Quinn, ont participé à la proclamation officielle de la Semaine nationale des soins infirmiers du 9 au 15 mai 2016 au Nouveau-Brunswick en se joignant au ministre de la Santé, Victor Boudreau, et à la ministre du Développement social, Cathy Rogers. L'annonce a paru dans les quotidiens et les hebdomadaires de la province. Une campagne télévisée et radiophonique a également contribué à la promotion de la SNSI et du Centenaire de l'AIINB.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
L'AIINB lance une page Facebook Campagne pour envoyer 50 membres et 2 étudiantes infirmières au congrès biennal de l'AIC Mise en vente d'articles promotionnels du Centenaire Appel aux artistes du N.-B. pour créer une peinture commémorative du Centenaire	Déclaration du Centenaire et reconnaissance par les députés à l'Assemblée législative Déjeuner avec des députés provinciaux	Numéro spécial du Centenaire d'<i>Info Nursing</i> (incluant des cadeaux-souvenirs du Centenaire)	11 réceptions régionales – La tournée de l'AIINB se poursuit
MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Cérémonie d'enfouissement d'une capsule historique et de plantation d'un arbre commémoratif	L'AIINB accueille le congrès biennal de l'AIC à Saint John 2 bourses de doctorat annoncées pour les infirmières du N.-B. Le Musée du Nouveau-Brunswick expose la collection sur la profession infirmière	La troupe de théâtre estivale de Fredericton dédie son spectacle au Centenaire de l'AIINB avec une pièce intitulée <i>Nurses First.</i>	
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Numéro spécial du Centenaire d'<i>Info Nursing</i> (incluant des cadeaux-souvenirs du Centenaire) Concours lancé pour les membres, qui peuvent gagner une reproduction de la peinture commémorative du Centenaire 11 réceptions régionales – La tournée de l'AIINB se poursuit	Réception de la lieutenant-gouverneure Dévoilement de la peinture commémorative du Centenaire	11 réceptions régionales – La tournée de l'AIINB se termine	Portes ouvertes à l'occasion des fêtes et dévoilement du vitrail du Centenaire sur la rue Brunswick

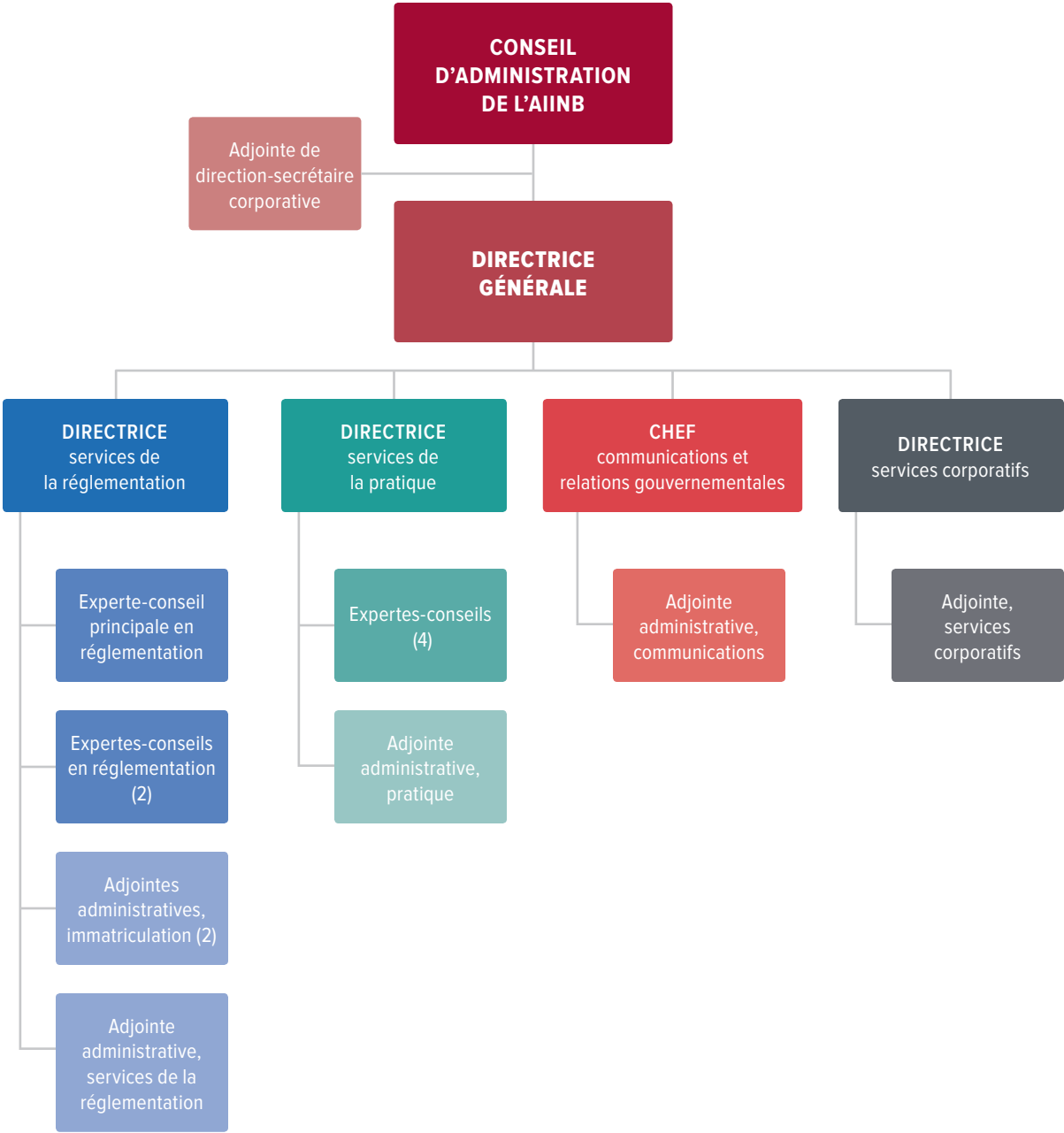
1916–2016

LA PROFESSION INFIRMIÈRE : 100 ANS DE SOINS

L'AIINB a eu le bonheur de célébrer son Centenaire en 2016. Cette année marquante a été l'occasion de mettre en lumière pour le public la réglementation de la profession infirmière, qui maintient l'excellence de la pratique infirmière.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

Brenda Kinney, II
Présidente

Karen Frenette, II
Présidente désignée

ADMINISTRATRICES RÉGIONALES

Joanne LeBlanc-Chiasson, II
Région 1

Jillian Ring, IP
Région 2

Amy McLeod, II
Région 3

Jenny Toussaint, II
France Marquis, II (intérim)
Région 4

Thérèse Thompson, IP
Région 5

Annie Boudreau, II
Région 6

Lisa Keirstead Johnson, II
Région 7

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LE PUBLIC

Edward Dubé
Fernande Chouinard (janvier - août)
Wayne Trail (janvier - août)
Rebecca Butler (septembre - décembre)
Joanne Sonier (septembre - décembre)

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



NOUS VIVONS DANS un monde de changement instantané qui se mondialise de plus en plus. En tant qu'infirmières, nous exerçons notre profession dans une petite province, et il est donc et continuera donc à être important que nous nous tenions au courant des événements sur la scène provinciale, nationale et internationale qui ont une incidence sur la santé, les soins de santé et les services infirmiers que nous fournissons. En 2016, l'Association a célébré son 100^e anniversaire. L'année remplie d'activités s'est avérée formidable pour créer des liens entre nous et partager notre fierté envers notre profession. Ce fut une expérience unique pour les anciennes et actuelles infirmières du Nouveau-Brunswick qui ont participé au travail de l'AIINB. Ce fut aussi un moment critique de jonction de la profession infirmière du passé et du futur, un instantané dans un environnement dynamique.

La profession infirmière est dynamique, complexe et exigeante. Nos patients et nos communautés vieillissent, et le système de santé dans lequel sont fournis les soins infirmiers doit s'adapter – tout comme la profession infirmière. Au

moment de la rédaction de ce rapport annuel, le gouvernement provincial s'affairait déjà à préparer l'avenir. Un nouveau cadre pour les familles décrit un plan de santé qui met l'accent sur l'importance de la prévention et l'influence des déterminants sociaux de la santé. Un récent rapport du Conseil sur le vieillissement fait état de la nécessité de soutenir une population vieillissante en croissance, et l'Institut canadien d'information sur la santé rapporte que la main-d'œuvre rétrécit rapidement, y compris les effectifs infirmiers.

Pour que les infirmières du Nouveau-Brunswick continuent à jouer un rôle essentiel dans les effectifs provinciaux en soins de santé, elles doivent se tenir informées et ouvertes, prêtes à s'adapter aux nouvelles méthodes de travail et à travailler dans de nouveaux milieux de prestation des soins infirmiers. À l'occasion des célébrations du Centenaire et de notre fierté professionnelle, impliquons-nous dans le changement!

Soyons bien informées afin de continuer à façonner la profession infirmière pour les 100 prochaines années.

Brenda Kinney, II, *présidente*
presidente@aiinb.nb.ca

Laurie Janes, *directrice générale*
ljanes@aiinb.nb.ca





Association des infirmières et infirmiers
DU NOUVEAU-BRUNSWICK